

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2021

Délibération n°2021 - 18 : décision budgétaire rectificative n°2 - exercice 2021

Le conseil d'administration, dans sa séance du 5 octobre 2021,

Article 1 – approuve la décision budgétaire rectificative suivante (variation) :

- 76 312 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 84 216 € en personnel ;
 - - 83 033 € en fonctionnement ;
 - 75 129 € en équipement ;
- 76 312 € de crédits de paiement dont :
 - 84 216 € en personnel ;
 - - 83 033 € en fonctionnement ;
 - 75 129 € en équipement ;
- 296 573 € de solde budgétaire en excédent.

Article 2 – approuve les prévisions budgétaires réactualisées suivantes :

- 55 430 € de variation positive de trésorerie ;
- 435 110 € de résultat patrimonial ;
- 485 110 € de capacité d'autofinancement ;
- 303 603 € d'apport au fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes


Christophe STRASSEL